Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 14 (1926)

Heft: 233

Artikel: La guinzaine féministe : vacances de Pâques. - Les conseillères

municipales en France. - Les femmes vont voter en Italie. - Les résultats d'un plébiscite à Genève. - La lutte contre l'eau-de-vie. -

Dernières nouvelles du Congrès

Autor: E.Gd.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-258823

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE

Mouvement Féministe

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses Paraissant à Genève tous les quinze jours le vendredi

ABONNEMENTS

DIRECTION ET RÉDACTION

ADMINISTRATION

ANNONCES

SUISSE..... Fr. 5. -ETRANGER... Le Numéro 0.25 Mile Emilie GOURD, Pregny

M110 Marie MICOL, 14, r. Micheli-du-Crest

La case,

Compté de Chèques I. 943

Fr. 45.— 80. • 80.— 160. 2 cases La case 1 insertion: 5 Fr.

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du les janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE: La quinzaine féministe: E. Gd. — Xe Congrès de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes (Paris, 30 mai-6 juin 1926) programme. — Carrières féminines, la giletière: A. M. — L'esprit de service: E. PIECZYNSKA. — Lettre d'Islande: L. ASMUNDSSON. d'hygiène sociale et morale. — De-ci, de là... - Feuilleton: Silhouettes d'Outre-Manche (Emmeline Pankhurst, Emily Phipps, Lady Bruce, Belle Rennie): V. DELACHAUX.

Avis important

Nous rappelons à nos abonnés et à nos lecteurs que tout ce qui concerne l'administration du MOUVEMENT (payement d'abonnements, nouveaux abonnements, réclamations, changements d'adresse, etc. etc.) doit être adressé à l'administratrice de notre journal, Mlle Marie Micol, 14, rue Micheli-du-Crest, Genève, et non pas, comme c'est encore fréquemment le cas, à la Rédaction.

Rappelons aussi que notre journal est depuis onze ans titulaire du compte de chèques postaux No I. 943 Genève, dont le numéro paraît chaque fois sur sa manchette sous le titre, et que nos abonnés ont tout avantage à s'en servir plutôt que d'user du mandat postal, plus onéreux et moins commode pour eux.

La Quinzaine féministe

Vacances de Pâques. — Les conseillères municipales en France. - Les femmes vont voter en Italie. - Les résultats d'un plébiscite à Genève. — La lutte contre l'eau-de-vie. — Dernières nouvelles du Con-

Quinzaine de vacances que celle-ci, et vacances favorisées comme rarement par un temps exquis. Neige des cerisiers en fleur, brouillard vert-tendre des premières feuilles, lointains vaporeux et bleutés des vallées et des montagnes, pour celles qui restèrent au pays; lumière éclatante de la Méditerranée, paysages adorables estompés de cyprès et d'oliviers, eaux moirées et caressantes au regard du lac de Côme, floraison pourprée des camélias et des azalées, vieilles villes d'Italie et de Provence, rubans ondulés des routes où s'enfuient les autos légères, pour celles qui partirent... il semble que, durant cette quinzaine, tout ait dû céder le pas à ces visions de printemps, et l'on est étonné en feuilletant les journaux accumulés de constater que, malgré les vacances et malgré Pâques, bien des événements se sont déroulés qui intéressent les féministes. Mentionnons-les rapidement.

Nos lecteurs se souviennent de l'élection, le printemps dernier, de plusieurs femmes portées sur les listes communistes aux Conseils municipaux de quelques villes françaises. Elec-

tion illégale, puisque la loi actuelle n'autorise pas les femmes à faire partie de ces Conseils, et qui a donné lieu à toute une procédure juridique que nous avons relatée en son temps, et qui vient de trouver son épilogue, en ce qui concerne Mmc Variot, conseillère municipale à Malakoff. Le Conseil de Préfecture avait effectivement annulé l'élection de Mme Variot, laquelle avait recouru au Conseil d'Etat, lequel a rejeté le recours. Voilà donc Mme Variot obligée de quitter son poste. Mais il n'en subsiste pas moins qu'elle l'a occupé douze mois durant, qu'elle y a acquis des expériences précieuses, et que, point plus important encore, elle a pu prouver à ses collègues ce que vaut la collaboration féminine dans les corps constitués. C'est là la morale d'une histoire amusante, bien que le dénouement en fût prévu d'avance.

En Italie, la loi reconnaissant à certaines catégories de femmes le droit de vote en matière administrative vient d'entrer en vigueur, c'est-à-dire que des registres ont été ouverts pour recevoir les inscriptions des futures électrices. Or le chiffre total de ces inscriptions est inférieur aux prévisions. On estime en effet que, dans toute la péninsule, 3 millions de femmes environ sont, de par leurs études, ou de par leur situation de mères, de veuves ou de filles de soldats morts à la guerre, au bénéfice des dispositions de la loi; or, 200.000 seulement se sont fait inscrire.

Les adversaires du suffrage des femmes en prennent naturellement occasion pour triompher, comme si la valeur d'une cause résidait dans le nombre de ses adhérents. Quand un principe est juste, peu importe qu'il soit défendu par des millions ou par un seul, cela est indéniable. D'ailleurs, combien d'électeurs, obligés de s'inscrire sur un registre spécial pour voter, iraient-ils le faire? et la proposition en serait-elle plus forte que celle des femmes? C'est ce qu'il est permis de se demander.

La même observation peut s'appliquer aux résultats du plébiscite organisé par le journal genevois la Suisse, et dont nous avons entretenu nos lecteurs dans nos deux derniers numéros. Non pas que la majorité des oui sur les non n'ait pas été écrasante: 1278 bulletins pour le suffrage, soit le 90,91 % de la totalité des suffrages exprimés, sont rentrés, en opposition à 124 bulletins contre seulement — 6 bulletins seulement aussi étant nuls, ce qui prouve d'autre part que les femmes ne sont point si maladroites à manier cet instrument civique que l'on veut bien le dire! Nous pouvons donc nous féliciter très chaudement de ce résultat, qui prouve, comme le constate la Suisse elle-même, que le mouvement féministe est en progrès constant. En revanche, nous ne partageons pas son opinion relative à « l'écrasante majorité », selon elle, de femmes que nos idées

laissent encore indifférentes: comme personne ne peut déterminer avec exactitude le nombre de femmes seulement qui tisent la Suisse, il est impossible d'établir si le chiffre total de 1408 réponses constitue, pour ce nombre-là, une proportion plus ou moins faible que celle des électeurs masculins qui prennent part à un scrutin, relativement au chiffre total des électeurs inscrits. Et ceci encore en tenant compte que lorsqu'il s'agit d'une votation populaire, ce n'est pas une demi-colonne en 2º ou 3º page que lui consacre un journal, mais des articles de fonds, des polémiques, des appels, des manchettes, et que, en dehors de la presse, ce sont des affiches de partis, des assemblées à grande publicité, des réunions contradictoires, des bulletins de vote envoyés à domicile... si bien que l'électeur doit vraiment être sourd, aveugle, ou délibérément hostile à la chose publique pour ne pas participer à un scrutin! Et cependant, que de lamentations n'entend-on et ne lit-on pas périodiquement contre cet abstentionnisme, qui est la cause en ligne droite du vote obligatoire institué par certains cantons! Dans ces conditions, et en les comparant à celles, beaucoup plus discrètes, qui servirent de cadre au plébiscite de la Suisse, les conclusions de ce journal sur l'indifférence des femmes ne sont-elles pas bien un peu pessimistes? . . .

Nous avons publié le texte dans notre dernier numéro de la requête adressée par les *Frauenzentrale* et les Unions de Femmes de 8 cantons à la Commission du Conseil national, chargée d'examiner le projet de revision du régime des alçools. Voici la réponse qu'a fait parvenir son président à M^{lle} Fierz, la présidente de la *Frauenzentrale* de Zurich, qui fut l'initiatrice de cette démarche:

Mesdames,

Vous avez honoré la Commission du Conseil National pour la revision du régime des alcools d'une pétition, qui a été portée à la connaissance de tous les membres de la Commission.

Nous pouvons vous assurer que votre pétition rencontrera l'attention soutenue de la Commission durant ses discussions. Il nous est agréable d'être informés en temps utile des désirs et des opinions des différents cercles de notre population, soit qu'il s'agisse du bien général du pays, soit qu'il s'agisse de la défense d'intérêts économiques spéciaux, afin de pouvoir d'autant mieux étayer nos propositions au Conseil National.

Veuillez agréer, etc.

Au nom de la Commission:

J. OBRECHT, président.

Poli. Mais vague...

Et pour terminer, les dernières nouvelles du Congrès.

D'abord, nous pouvons assurer nos lecteurs qu'il sera un des Congrès les plus représentatifs du monde entier que nous ayons jamais eus. Des délégués et des congressistes sont annoncés, en effet, de plus de 40 pays. Chaque milieu social, chaque religion, chaque race, chaque profession sera représentée.

Une nouvelle Société nationale a demandé son admission: l'Action féminine du Luxembourg. Cette admission, qui sera assurément, ratifiée par le Congrès, ajoutera donc un pays encore, le Luxembourg, à la liste de ceux où flotte déjà le dra-

peau de l'Alliance internationale.

Grâce à l'amabilité de M^{lle} Delagrange, du Ministère de la Prévoyance sociale, des visites à des œuvres sociales parisiennes ont pu être organisées pour les journées du mercredi 26 et du jeudi 27 mai. Que les congressistes disposant de quelques jours prennent note de ces dates, car ces visites constitueront à n'en pas douter une bien intéressante entrée en matière au Congrès. En outre, des visites seront organisées à travers le Vieux-Paris et le Quartier-Latin, visites accompagnées de causeries explicatives par des spécialistes. Les congressistes pourront également assister, dans des conditions avantageuses, à la soirée de gala à l'Opéra, le mardi 1er juin, et participer à l'excursion en autocars à Fontainebleau, le jeudi 3 juin. Nous publions d'ailleurs ci-après le programme définitif du Congrès, auquel nos lecteurs pourront toujours se reporter pour tous les détails qui les intéressent.

E. GD.

X^{me} Congrès de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes

(Paris, 30 mai - 6 juin 1926)

PROGRAMME

N.-B. — Toutes les séances, sauf indication contraire, auront lieu à la Sorbonne. Les séances du Congrès dureront, le matin, de 9 h. ½ à 12 h. ½, et l'après-midi, de 14 à 17 heures. Exceptionnellement, la séance du lundi 31 mai commencera le matin à 9 heures déjà.

Mercredi 26 mai, matin et après-midi: Réunions simultanées du Comité Exécutif et du Conseil des Présidentes. — A 12 h. 30: lunch offert par Mrs. Азнву au Comité et aux présidentes, dans le salon de la Sorbonne.

Silhouettes d'Outre-Manche

Emmeline Pankhurst

Les suffragistes anglaises viennent de célébrer le retour en Angleterre de Mrs. Pankhurst par des dîners, des réceptions et des articles de journaux. Depuis sept ans, la célèbre agitatrice n'était pas apparue en public, et son existence antérieure et ses exploits belliqueux commençaient à se fondre dans la brume opaque de la légende.

C'est une des rares personnes au monde qui peut se rendre le juste témoignage qu'elle a changé le cours de l'histoire. Car, sans les témérités et les exagérations des militantes suffragistes, il paraît peu probable que le gouvernement britannique se serait décidé à accorder le vote féminin sans s'être fait prier encore quelque trente ou quarante ans. Le vote en mains, les femmes forcèrent les portes des professions qui leur étaient encore fermées, et la vie serait bien différente pour une foule de jeunes filles, si Mrs. Pankhurst n'avait pas conduit le mouvement des militantes à la victoire.

Fille de Robert Goulden, un abolitionniste ardent, elle connut la signification des mots « esclave » et « émancipation » dès sa toute petite enfance. Ses parents étaient acquis au suffrage des femmes, et à peine âgée de quatorze ans, leur fille fréquentait déjà des réunions de féministes. Elle avait plusieurs frères et sœurs et ne fut pas sans remarquer que les garçons se sentaient fort supérieurs aux filles, constatation qu'elle fit sans aucune joie. A quinze ans, Emmeline Goulden est élève de l'Ecole normale de jeunes filles, à Paris, où elle demeura quatre ans. De retour en Angleterre, elle épousa le Dr Pankhurst, juriste distingué, ami de John Stuart Mill, et féministe convaincu. Dix-neuf ans d'heureuse vie conjugale, éducation de cinq enfants, part active prise à l'agitation suffragiste précédant la loi de 1884 — loi qui grâce à l'hostilité de Gladstone, repoussa le vote féminin, — participation à la grève des ouvrières des fabriques londoniennes d'allumettes, membre du Board of Guardians, expérience nouvelle qui lui fit toucher du doigt la misère féminine et l'urgente nécessité de réformer les lois faites par les hommes seulement... voilà, ce me semble, une tranche d'existence intéressante, où alternent les joies et les soucis d'une vie de femme bien remplie.

A la mort de son mari, en 1898, Mrs. Pankhurst résigna ses fonctions au *Board of Gwardians*, et travailla dans les bureaux de l'état-civil de Manchester. Elle devint plus tard membre de la Commission d'éducation, et elle fut la seule femme qui fit partie de la Commission d'instruction technique. Dans ces deux postes, elle vit à maintes reprises des inégalités de salaire, de conditions de travail et d'accès aux professions entre les hommes et les femmes, qui emplirent son âme de sentiments de révolte.

En 1903, Emmeline Pankhurst convoqua chez elle quelques femmes, et avec leur concours fonda l'Union sociale et politique féminine, qui prit comme devise: « Des actes, non des paroles », et